

Délibération 4.02

Territoire éducatif rural de Eu

Intervention de Laurent JACQUES

L'Éducation Nationale a lancé il y a peu la notion de « Territoire Éducatif Rural ». Ce dispositif est destiné à renforcer les coopérations entre les établissements de tous les niveaux, de la maternelle au lycée, sur un même territoire. L'intention est tout à fait louable et les premiers retours dont nous disposons sur le terrain de la part de chefs d'établissement sont tout à fait positifs puisqu'ils apportent un réel bénéfice pour les élèves.

Une première étape a donc été franchie, mais il ne faudrait surtout pas s'arrêter en si bon chemin.

À titre expérimental, ce Territoire Éducatif rural ne s'est appliqué que pour les établissements situés sur une seule et même commune. C'est le cas notamment à Eu où les écoles maternelles et primaire, le collège et le lycée sont intégrés.

Toutefois, il me semblerait incohérent de ne pas intégrer les autres établissements directement liés. Cela risquerait même de créer des inégalités entre les élèves.

Ainsi faut-il associer les écoles primaires et maternelles des villages dont les élèves doivent ensuite fréquenter le collège Louis-Philippe de Eu, qui fait partie du dispositif. Le même principe doit être appliqué aux écoles et au collège du Tréport, dont les élèves vont, dans leur grande majorité, alimenter les effectifs du lycée Anguier de Eu.

Contactés à ce sujet, les directeurs d'établissements sont tout à fait favorables à cette extension. Ils la réclament. Ils ont déjà l'habitude de travailler ensemble et attendent ce coup de pouce que constitue l'appartenance au Territoire Éducatif Rural.

C'est toute une filière qu'il faut concerner, de la maternelle au lycée, quel que soit le lieu où se trouve l'école ou le collège, dès lors que ses élèves ont vocation, en grande nombre, à gagner le lycée.

Nous sommes donc tout à fait favorables à la participation du Département à ce programme et à l'octroi de financements, mais il serait bon d'y associer un vœu, celui de faire en sorte que des centaines d'élèves, au prétexte qu'ils sont scolarisés en milieu très rural ou dans une commune où ne se trouve pas leur lycée, ne soient pas écartés de ce dispositif et qu'ils puissent en bénéficier dès leur plus jeune âge.

Le Département doit aussi se montrer vigilant et peser de tout son poids pour s'opposer à la baisse de dotation horaire globale sur tous les établissements de son territoire quand l'Éducation Nationale va dans ce sens.